



...Lettre aux citoyen(e)s dignois(es)

de la Ville de Digne-les-Bains

Chères Dignaises, chers Dignois,

TROP C'EST TROP, ARRÊTONS L'IMPOSTURE.

Quand je suis arrivée à la mairie, en 2014 et depuis, avec mes équipes, nous avons et nous avons toujours pour objectif de redonner un avenir à notre ville de Digne-les-Bains.

De belle endormie qu'était alors notre ville à aujourd'hui, nous avons déployé des efforts considérables dans tous les domaines : l'habitat, le commerce, la rénovation des bâtiments, les infrastructures et les aménagements de la ville... Ces investissements ont été faits grâce aux aides de l'Etat, de la Région et du Département, tout en désendettant la ville. Je rappelle qu'en 2014 la dette s'élevait à 42 millions d'euros (plus du double de la dette moyenne des villes de même taille), et qu'elle a été réduite de moitié en 10 ans.

Ce travail de redynamisation se fait pas à pas, en fonction de nos moyens, et avec le souci de créer de l'attractivité et de l'emploi. Pour autant, il faut bien mesurer que la Ville ne peut pas tout faire, et que, dans certains domaines, il est parfaitement normal d'avoir recours à des investisseurs privés.

Le secteur de l'hôtellerie sur Digne-les-Bains redémarre et doit continuer à progresser. Après le SPA thermal de Haute-Provence, la réhabilitation des Thermes et de l'hôtel Le Richelme à venir, le Refuge des Sources, rénové et rouvert depuis juillet 2023, la nécessité d'avoir une offre de restauration/hôtellerie de qualité autour d'un golf redynamisé, était une évidence pour nous. C'est une montée en gamme de l'offre touristique sur des activités qui sont l'ADN de la ville de Digne-les-Bains. C'est œuvrer pour notre attractivité.

Et tout comme nous, je sais que vous le mesurez.

Notre Ville n'a pas vocation à gérer le golf, et, depuis de nombreuses années, l'exploitation sous la forme de la délégation de service public de cet important équipement coûte cher à la ville (207 000 euros en 2023). Or un golf, avec ses infrastructures hôtelières et de restauration, doit être organisé pour être rentable, et la collectivité municipale n'est pas une entreprise.

Nous avons donc fait le choix de la mise en place d'un bail à construction avec un investisseur privé qui va investir et créer une offre hôtelière et de restauration qualitative, développer d'autres activités, entretenir le parcours de golf et pérenniser l'ensemble. C'est une vraie activité économique comme seule peut la porter une entreprise. À l'échéance de ce bail de 45 ans, l'ensemble revient contractuellement à la Ville. Contrairement à une vente, la Ville garde la main au travers des clauses du bail qui obligent les deux parties dans la durée.

Au travers de ce dispositif, nous avons souhaité favoriser un projet structurant qui englobe le golf, le restaurant et l'hôtellerie, et qui ne repose plus sur les finances municipales. Pendant plus de 18 mois, nous avons travaillé, pas à pas, étape après étape, ce dossier avec les conseils de juristes (avocats, notaire... etc), les services municipaux, et nous n'avons cessé d'informer et d'associer le Conseil Municipal : la gestion du golf a fait l'objet de huit délibérations depuis le 30 juin 2022.

C'est pourquoi quand je me retrouve face à une opposition Terre dignoise, emmenée par Gilles CHALVET, dont le seul objectif est de détruire, en formant deux recours devant le Tribunal administratif de Marseille,
Je dis : Stop ;
Je dis : Arrêtons l'imposture.

Terre dignoise, au lieu de se comporter de façon responsable et digne, joue un jeu délétère, certes contre la majorité municipale, mais surtout contre la Ville elle-même.

Terre dignoise et Gilles CHALVET tirent sans vergogne contre notre ville, toute notre ville de Digne-les-Bains, parce que ses responsables n'ont jamais accepté d'avoir perdu les élections municipales à deux reprises, n'ont jamais accepté le verdict des urnes.

Maniant le mensonge sans état d'âme, cette soi-disant opposition n'a jamais fait la preuve de sa capacité à construire un projet FACTUEL et CRÉDIBLE ! Dans un jeu pervers et narcissique, elle pratique la politique de la terre brûlée.

Ce que vient de faire terre dignoise, avec ce recours, est inadmissible et scandaleux !

Car les conséquences de ces recours abusifs sont énormes : stopper un projet porteur de 3.300.000 euros HT d'investissements, mettre 10 employés au chômage, priver de golf 400 joueurs, détruire les efforts d'un investisseur privé, le groupe hôtelier ADONIS : il n'y a qu'à Digne-les-Bains que l'on voit cela !

De nombreuses voix se sont élevées pour exprimer leur incompréhension, leur désapprobation, et demander aux auteurs du recours de se désister purement et simplement, ce qui est possible à tout moment, et ce, jusqu'à l'audience du Tribunal administratif de Marseille qui a été fixée au 29 janvier 2024.

De même, le groupe ADONIS a déclaré tenir à disposition de M. CHALVET l'ensemble des preuves de sa capacité à financer son projet. Gilles CHALVET n'a même pas daigné donner suite aux propositions de rendez-vous formulées par les dirigeants du Groupe ADONIS.

Au lieu de cela, Gilles CHALVET continue de développer des discours creux, à manier honteusement le mensonge, à chercher à manipuler l'opinion, et à nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Du mensonge, Digne-les-Bains n'en veut plus.

Digne-les-Bains veut vivre, se développer, construire son avenir dans la sérénité et avec ambition.

Patricia GRANET-BRUNELLO
Maire de Digne-les-Bains
Présidente de Provence Alpes Agglomération

En savoir plus :

